



« Spécialistes » SURV :

4 thèmes pour ... 3 heures d'enterrement ?



Enterrement formel : ordre du jour fourre-tout

Les organisations syndicales sont aujourd'hui invitées à une nouvelle réunion technique sur la branche Surveillance. La dernière avant la trêve estivale d'une série enclenchée fin d'année dernière.

De fait divers thèmes, n'ayant pu être examinés jusqu'alors, sont ici rassemblés :

- A) personnels de la Direction nationale garde-côtes des Douanes (DNGCD) ;
- B) personnels de la Direction des opérations douanières (DOD) au sein de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ;
- C) personnels motocyclistes ;
- D) équipes maîtres de chiens (EMC).

Le format est très limitatif. Cette réunion débutant à 14h30, la « haute » administration laisse à peine 3 heures de discussion.

De fait, nous pourrions résumer ce format par cette formule choc, reprise en intitulé : *Quatre thèmes, pour 3 heures d'enterrement.*



Enterrement sur le fond : des mesures inadéquates

De fait, un vrai dialogue social aurait nécessité un GT pour chaque thème sus-listé. Car nous avons beaucoup de choses à exprimer et rappeler.



Garde-côtes : vite une clarification !

Au niveau équipement, l'usage des drones n'a pour l'instant guère de plus-value, il serait opportun de mettre ce type de matériel entre parenthèses ou alors réfléchir à un tout autre usage. C'est-à-dire privilégier, non pas des petits modèles au court rayon d'action, mais des modèles plus volumineux au long rayon d'action capables de se projeter sur la zone économique exclusive (ZEE) en Outre-mer notamment, afin que chaque collectivité de la République puisse disposer de moyens aériens douaniers.

En matière de contrôle, nous rappelons l'extrême dangerosité des espaces confinés. Or la doctrine de la DG en matière de contrôles en espaces confinés mérite une franche clarification, en vue d'une réelle prévention des risques. En l'absence de formation et d'équipements de protection individuelle (EPI), la formule « *il n'est toutefois pas préconisé que les contrôles à bord des navires soient opérés* » nous disconvient. Nous lui préférons « *il est interdit [...]* ».



Tout porte à croire que c'est une réunion alibi, faisant à la fois office de « réunion balai » que de leurre de bon dialogue social en Douane.

- Réunion balai ? Le liant ici exposé est quelque peu artificiel. Il se s'agit plus des « spécialistes », thème évoqué un temps par la « haute » administration mais de « l'intégration [de ces] fonctions spécialisées dans les dispositifs tactiques terrestres ».

Cela est sans doute commode pour la « haute » administration, cela permet d'intégrer également les personnels de la DOD à ce groupe de travail (GT).

- Bon dialogue social ? C'est pourtant l'inverse. Les rares avancées s'obtiennent par la lutte des personnels. Nos collègues moniteurs et maîtres de chiens sont là pour le rappeler.



DNRED : réforme du renseignement ?

La fiche ne concerne pas seulement les collègues de la DOD, mais également les agents de la Direction du renseignement douanier (DRD), puisqu'il est fait état à plusieurs reprises de leur relation avec les cellules régionales de programmation des contrôles (CRPC).

Le constat administratif est sévère, il est fait état dans le document de travail de « *fragilités structurelles* » de l'organisation de la chaîne de commandement qui seraient liées à un « *manque de lisibilité des missions [...] de professionnalisation et d'uniformisation des process* ».

Faut-il y deviner une future énième réorganisation/restructuration aux dépends d'un maillage fin du territoire ? Pour rappel, en cette année 2023, il y a 43 implantations pour les CRPC et 22 implantations pour la DOD (10 échelons et 12 antennes). Une hécatombe, ce n'est aucunement « répondre aux nouvelles menaces ».





Motocyclistes : la sécurité avant tout !

Décidément la santé des personnels ne semble pas être une priorité absolue de la « haute » administration, puisqu'elle revient à nouveau et longuement sur les contrôles nocturnes.

L'encadrement est bien maigre : indiquer que « *la durée cumulée des contrôles dynamiques de nuit ne peut excéder 4 heures* », c'est :

- laisser libre cours à des vacations de 6 heures voire davantage, dans un moment non naturel pour les organismes, ce qui engendre une fatigue excessive et des risques de somnolence ;
- contraindre les personnels à effectuer des contrôles dans un environnement chaotique :
 - éclairage routier absent ou très insuffisant,
 - éblouissement des véhicules arrivant de face,
 - traversée potentielle d'animaux sauvages,
 - visibilité insuffisante de soi-même vis-à-vis des autres usagers de la route,
 - risque d'embuage du casque, du fait de la baisse des températures la nuit, et plus particulièrement du différentiel entre la température corporelle avec l'extérieur.

C'est pourquoi SOLIDAIRES réaffirme son opposition aux contrôles dynamiques de nuit pour nos collègues motocyclistes.

Il est hors de question que nos collègues mettent leur propre vie en danger pour une indemnité dérisoire d'à peine quelques dizaines d'euros.

Si l'argument de la « haute » administration est de pouvoir disposer d'effectifs Surveillance la nuit, SOLIDAIRES revendique deux autres options pérennes, car n'amenant pas à l'usure prématurée des corps et *in fine* à des départs :

- embaucher massivement via un net doublement des effectifs ;
- mettre en œuvre un régime de travail en horaires longs pour nos collègues.



Maîtres de chiens : une vraie reconnaissance de l'équipe !

Diverses mesures sont engagées suite à la mobilisation des personnels. On voit que dans l'esprit de certaines mesures (n° de matricule, médaille), la « haute » administration souhaite considérer les chiens comme des collègues à part entière. Cela est salubre.

Néanmoins, nous réaffirmons par la présente que cela doit se traduire en matière de prise en charge. Ainsi 2 mesures doivent être mises en œuvre.

L'allocation chien de service (ACS, parfois davantage connue en tant que « prime croquettes »), doit être revalorisée et versée jusqu'au décès du chien, et non pas jusqu'à sa « réforme ».

- Nette revalorisation, car dans le privé les agents cynophiles (hors détection) ont une indemnité de 1,13 € selon le standard de 2015 (soit 162,72 € pour 144h mensuelles) à laquelle s'ajoute une indemnité transport.

La proposition de la « haute » administration (97 €/mois → 130 €/mois) est un 1^{er} pas, mais ne répond pas à la demande des personnels (97 €/mois → 150 €/mois).

- Versement pendant la retraite du chien, car si les personnels humains ont droit à une pension de retraite, il doit en être de même pour les personnels canins. Tout en étant cumulable avec une autre ACS « d'active », nous sommes prêts à considérer que cette ACS « de retraite » soit affectée du même coefficient que pour les pensions de retraite (75%, ce qui représenterait 97,50 € si l'ACS est revalorisée à 130 € ou 112,50 € si l'ACS est revalorisée à 150 €/mois).

Les autorisations d'absence pour garde de chien malade ne doivent pas être contingentées. Pour rappel, le chien est considéré comme un outil administratif, voire désormais comme un personnel canin, mis à la disposition d'un agent humain.

- Si l'agent humain doit assumer la prise en charge, alors ce temps doit être déplafonné. La « haute » administration en avait convenu lors du GT du 21 juin dernier, et nous avons été désagréablement surpris de voir un plafonnement apparaître dans les documents de travail du Comité social d'administration de réseau (CSAR = comité de la DGDDI) du 5 juillet dernier.
- À défaut, si la « haute » administration souhaite instaurer un plafond, elle doit mettre en parallèle en œuvre des conventions de prise en charge avec des chenils et autres cabinets vétérinaires, afin que les maîtres de chiens puissent y déposer leurs chiens.

Les fonctions spécialisées de la branche Surveillance, à l'image des autres fonctions de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), méritent une autre reconnaissance.

Cela passe par :

- des moyens considérablement augmentés, avec de l'effectif ;
- une certaine latitude au quotidien, avec des conditions de travail bonnes et sécurisées ;
- tout en ayant de quoi vivre, avec un régime indemnitaire au regard de l'implication et de la technicité.

Des mesures nécessaires absentes ce jour, c'est pourquoi nous serons également absents.

Le lundi 10 juillet 2023



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>



SolidairesDouanes



SolidR_DOUANES



solidaires_douanes